



N° de résolution
ou annotation

2023/04/25

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLE DE DUNHAM**

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Dunham, tenue le **25 avril 2023 à 19 h 00**, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville et diffusée en ligne en direct, sous la présidence du maire, M. Pierre Janecek.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Jeremy Page
M. Jules Brunelle-Marineau
Mme Florencia Saravia
M. François Desaulniers
M. Guillaume Brais

ainsi que M. Francis Bergeron, directeur général et trésorier, M. Jean-François Grandmont, directeur général adjoint et greffier par intérim.

M. Kevin Mitchell, conseiller, est absent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 00 formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par le président.

CONSTATATION DE LA NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil constatent et confirment que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dressé et notifié à tous les membres du conseil.

063-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jeremy Page
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la notification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. Règlement no. 471-23 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$ (Parapluie) – Avis de motion et dépôt du projet
6. Période de questions du public
7. Clôture de la séance

Adoptée.



N° de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Le maire invite les citoyens présents dans la salle du conseil à poser les questions sur les sujets à l'ordre du jour. La Ville a également invité les citoyens à transmettre leurs questions par écrit et des citoyens participent par Facebook à la séance en direct.

RÈGLEMENT N° 471-23 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 500 000\$ (PARAPLUIE) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Monsieur le conseiller François Desaulniers donne un avis de motion à savoir qu'un règlement sera soumis pour adoption par le conseil à une séance ultérieure visant à réaliser des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000\$ (Parapluie).

Le projet de ce règlement est déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et sera accessible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire invite les citoyens à poser des questions. La Ville a également invité les citoyens à transmettre leurs questions par écrit et des citoyens peuvent participer par Facebook à la séance en direct.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de la séance à 19 h 07.

(signé)

**Pierre Janeczek,
Maire**

(signé)

**Jean-François Grandmont,
Greffier par intérim**